

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 3 juillet 2024		
<p>CONSEILLERS SYNDICAUX :</p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 11</p> <p>VOTANTS : 10</p> <p>QUORUM GEMAPI : 10</p>	<p>PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, COLETTE GONTHARET, GHISLAINE JOLY, CLAUDE REVIL BAUDARD, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET MICHEL LUCIANI</p> <p>EXCUSES : CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, BERNARD BRAGHINI, MIKE ROUSSEAU, DANIEL DUPRE, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANÇK PACCARD, PHILIPPE ROISINE ET SEBASTIEN SCHERMA</p> <p>ABSENTS : RAPHAEL THEVENON, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, LAURENT SOCQUET, PHILIPPE PRUD'HOMME</p>	<p>VOTES :</p> <p>POUR : 10</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENCES : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCAION : 20/06/2024</p>	<p>CARTE GEMAPI : MICHEL LUCIANI NE PREND PAS PART AU VOTE</p>	

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO
Délibération n°24-30

Objet : GEMAPI – Commande publique : travaux de gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend, année 2024

Dans le cadre de la gestion de l'espace de régulation du torrent du Bersend à la confluence du Doron, il convient de réaliser à très court terme le curage de la plage de dépôt afin de préparer l'apports des prochaines laves torrentielles et éviter l'engravement régressif préjudiciable au dalot.

Ces travaux sont mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA, dans le cadre d'une démarche partenariale de gestion collective de cet espace de régulation, cadrée par une convention avec l'Etat, le Département de la Savoie, EDF, la commune de Beaufort.

Le marché relatif à la réalisation de ces travaux sera dévolu en procédure adaptée restreinte dans le cadre du marché 22-13 du 04/10/2022 relatif aux travaux d'entretien sédimentaire supérieur à 2 000 m³, à marchés subséquents. 3 opérateurs économiques ont été sélectionnés dans ce cadre.

Le montant des travaux a été estimé dans le cadre de la définition du programme de travaux.

Les crédits sont inscrits au budget.

La commission achat examinera le dossier.

